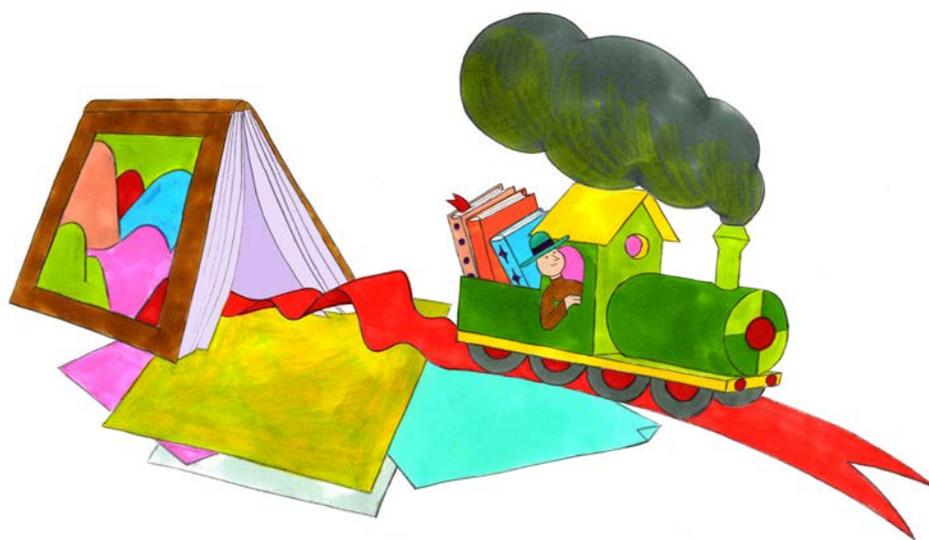


S'ORIENTER VERS LES MÉTIERS DES BIBLIOTHÈQUES

MÉDIAL

Centre de formation aux métiers des bibliothèques
Grand Est



www.medial.univ-lorraine.fr

<https://www.facebook.com/medialcfcb>

MÉDIAL - IUT Nancy-Charlemagne

2 ter, Boulevard Charlemagne

54052 NANCY Cedex

vincent.deyris@univ-lorraine.fr – 03 72 74 04 19

mathilde.barthe@univ-lorraine.fr – 03 72 74 04 16

UN BIBLIOTHÉCAIRE, DES MÉTIERS

Le métier de bibliothécaire est avant tout aujourd'hui un **métier de service** : c'est un service public – que la bibliothèque dépende d'une ville, d'une communauté d'agglomération, d'une université... – mais surtout un ensemble de services rendus à tous ceux à qui la bibliothèque doit être utile.

Le bibliothécaire est en premier lieu un « **communiquant** » : il est le pivot entre les publics de la bibliothèque et des collections (les documents de toutes sortes, y compris numériques et en ligne). Il fait en sorte que l'offre de contenus satisfasse les besoins des publics, et que les services proposés par la bibliothèque soient adaptés également au besoin de culture, d'information, de découverte, d'apprentissage, de sociabilité... des différents usagers.

Si le travail sur les collections reste incontournable, les collections ne sont pas le but de la bibliothèque, le matériau avec lequel sont construits les services ; c'est cette offre de services qui est désormais centrale, et d'autres fonctions que la gestion des collections sont devenues très importantes dans le métier : animation d'équipes, management, pilotage de projet, gestion de ressources numériques, y compris de logiciels, animation culturelle, formation des publics...

Derrière cette appellation unique de « bibliothécaire », il y a donc **des métiers variés**, selon l'établissement dans lequel chacun exerce ses fonctions et selon le poste occupé.

QUELLES FONCTIONS POUR QUEL BIBLIOTHÉCAIRE ?

Les bibliothécaires travaillent pour la plupart dans la fonction publique. Ils peuvent travailler dans la fonction publique d'État : bibliothèque universitaire, Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque publique d'information, Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg... Ils peuvent travailler dans la fonction publique territoriale : bibliothèques de villes ou de communautés de communes (les « médiathèques »), ou dans les bibliothèques des Conseils départementaux.

Comme pour toute la fonction publique, le recrutement se fait presque seulement **par concours**. Les concours et les emplois qui y correspondent sont répartis en 3 catégories, qui seront plus ou moins représentées selon l'importance de la bibliothèque : plus la bibliothèque est petite, moins il y a de personnels de catégorie A (il n'y en a parfois pas du tout).

Le schéma suivant donne un aperçu des fonctions des uns et des autres. Ce schéma présente les concours de « bibliothèque », mais on peut aussi travailler en bibliothèque en passant des concours « ITRF » (ingénieurs et techniciens de recherche et de formation) ; les fonctions et les métiers sont les mêmes et se répartissent de la même manière (seul le nom des concours change).

niveau	diplôme requis	concours	missions principales
catégorie A	Licence	conservateur d'État	encadrement supérieur, direction, expertise, pilotage de projets
		conservateur territorial	
		bibliothécaire d'État	gestion des collections ; encadrement, pilotage de projets
		bibliothécaire territorial	gestion des collections ; direction / encadrement, pilotage de projets selon la taille de la structure
catégorie B	DUT spécialisé	bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure (État)	encadrement intermédiaire ; traitement et gestion des documents et collections ; formation des usagers
		assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal	expertise dans le traitement, la mise en valeur, la conservation des collections ; encadrement intermédiaire, direction dans une petite structure
	Baccalauréat	bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale (État)	traitement des collections ; renseignement, formation des usagers
		assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	traitement, gestion des collections ; renseignement ; encadrement intermédiaire dans une petite structure
catégorie C	BEPC	magasinier (État)	classement, équipement, entretien matériel ; accueil, renseignement
		adjoint territorial du patrimoine	

Le concours externe d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques est accessible aux candidats titulaires d'un baccalauréat littéraire spécialité histoire des arts. Dans le cas contraire, il est nécessaire de demander une équivalence au CNFPT en fonction du cursus universitaire et de l'expérience professionnelle.

DEVENIR BIBLIOTHÉCAIRE

L'emploi

C'est un métier où les recrutements sont plutôt faibles.

On peut travailler en bibliothèque :

- en « contrat à durée indéterminée » : les bibliothèques, même petites, étant pour la plupart des services publics, avoir un emploi en CDI en bibliothèque signifie être fonctionnaire. Comme pour toute la fonction publique, le recrutement se fait **par concours**.

Une exception : on peut parfois devenir fonctionnaire de catégorie C (au « bas de l'échelle ») sans concours.

- en contrat à durée déterminée : en médiathèques comme en bibliothèques universitaires, des emplois en CDD sont régulièrement proposés. Ce peut être un bon moyen de commencer dans le métier, mais ces contrats ne se transforment pas en emplois durables.

Les formations en Lorraine

Le DUT

C'est l'une des formations les plus reconnues dans le milieu professionnel des bibliothèques et elle est proposée dans plusieurs universités. Il constitue une préparation solide au métier pour des postes de catégorie B. En Lorraine, il existe 2 DUT qui peuvent être suivis à l'IUT Nancy-Charlemagne :

- le DUT « Métiers du livre et du patrimoine », option « bibliothèque »
- le DUT « Information numérique dans les organisations »

Ces formations, comprenant des périodes de stage, peuvent être faites en 2 ans (en formation initiale, pour les titulaires du baccalauréat) ou en 1 an (avec un bac + 2 ou en formation continue – c'est l'« année spéciale »).

Une précision : un DUT de ce type est requis pour passer certains concours, mais il ne prépare pas aux épreuves des concours.

Le diplôme d'université « Préparation aux métiers et concours des bibliothèques »

Cette formation, en 1 an, permet de préparer les concours, et de s'initier au métier de bibliothécaire. Elle comprend une période de stage, en alternance avec les cours, et est ouverte à toute personne titulaire du baccalauréat. Elle est proposée par Médial à l'Université de Lorraine.

Une précision : il est possible de suivre uniquement les entraînements aux épreuves des concours (la formation n'est alors pas diplômante).

LES CONCOURS : QUELQUES ÉLÉMENTS POUR CHOISIR

Quels concours me sont ouverts avec mes diplômes ?

Il faut le DNB pour passer les concours C, le bac ou un DUT pour les concours B, et une licence pour les concours A.

Quels concours sont ouverts dans l'année ?

Les concours de catégorie A sont presque tous annuels, les concours de catégorie B et C ont lieu tous les 2 ans, voire tous les 3 ans.

Quels types de fonctions voudrais-je exercer ?

En catégorie A, je serai chargé(e) de l'encadrement ou de l'animation d'équipe, et je serai celui ou celle qui porte les projets.

En catégorie B, je serai plus proche des collections et des publics, avec l'animation, la formation des publics ; mais, souvent, je ne porterai pas les projets. Etc.

Quelles épreuves me paraissent les plus accessibles ?

Les concours B et C nécessitent des connaissances et compétences liées aux métiers des bibliothèques. Les concours A nécessitent une bonne culture générale, et une certaine habitude de la rédaction.

Comment multiplier mes chances de réussite... sans m'épuiser ?

Passer à la fois les concours de la fonction publique d'État et de la fonction publique territoriale vaut toujours la peine : pour une même catégorie (A, B ou C), les épreuves se ressemblent beaucoup. En outre, on peut ensuite passer d'une bibliothèque à une autre sans repasser de concours.

Mais il vaut mieux en général éviter de préparer la même année des concours aux épreuves très différentes.

Suis-je prêt(e) à changer de région, même temporairement ?

Les postes offerts à ceux qui ont réussi des concours d'État sont situés dans toute la France, et pour une part assez importante en région parisienne. La réussite à un concours territorial suppose de rechercher soi-même son poste : je pourrai donc choisir la région où je vais chercher un emploi ; mais le concours n'est valable que 3 ans, et il faudra chercher dans d'autres régions s'il n'y a pas de poste près de chez moi.